

des mesures de sécurité sociale. Le pays, à juste titre, n'oubliera jamais ce qu'il doit à mon prédécesseur, l'ancien député de Winnipeg-Nord-Centre, feu M. J. S. Woodsworth, pour le rôle qu'il a joué il y a presque 40 ans, en poussant le gouvernement de l'époque à adopter notre première loi sur la pension de vieillesse. Néanmoins, monsieur l'Orateur, même après avoir fait le point des lois de sécurité sociale inscrites dans nos recueils: pensions de vieillesse, allocations familiales, pensions aux aveugles, pensions aux invalides, assurance-chômage, allocations diverses aux anciens combattants...

M. Basford: Mesures de gouvernements libéraux.

M. Knowles: ... je dirai franchement qu'à mon sens, il n'y a pas de quoi nous enorgueillir. Si l'on tient compte de la richesse de notre société, de la quantité de biens que nous pouvons produire, de ce que nous pouvons consacrer à certaines sortes d'entreprises, de la célérité avec laquelle nous pouvons trouver des fonds pour la guerre, au besoin, et pour d'autres projets, j'estime que nous ne faisons vraiment pas très bonne figure dans ce domaine extrêmement important pour l'homme, la sécurité sociale. Si nous nous préoccupons de notre réputation auprès des autres nations, si nous tenons à pouvoir déployer fièrement dans notre pays le drapeau de notre choix, je vous demande avec insistance d'examiner sérieusement la possibilité de combler les lacunes que présente notre programme de sécurité sociale et d'améliorer les lois qui figurent dans nos recueils.

Dans la résolution elle-même je signale d'une façon précise certaines des brèches. La première dont je parle, est la sécurité sociale. Il y a seulement deux ans ce sujet était très contentieux dans l'une des provinces de notre pays. Certains pensaient que le gouvernement de ladite province, en cherchant à inclure ces mesures dans ses statuts, était trop à l'avant-garde mais, en l'espace de quelques mois, la sécurité sociale a figuré dans les programmes de la plupart des partis politiques de notre pays. J'estime que nous ne serons pas vraiment un pays civilisé, que nous ne manifesterons pas un intérêt véritable pour notre pays et ses habitants, tant que nous n'aurons pas un programme universel de sécurité sociale. Et de même qu'il a fallu que le gouvernement fédéral participe avec les provinces au programme d'hospitalisation pour que celui-ci s'applique à l'échelle nationale, il faudra que le gouvernement fédéral participe à un programme de sécurité sociale,

[M. Knowles.]

si nous voulons que tous nos concitoyens en bénéficient.

Une autre brèche que nous devons tenter de boucher bientôt, c'est celle visant à pourvoir à l'assurance d'un revenu aux personnes en chômage pour raison de maladie. Cela a été depuis longtemps la faiblesse principale de notre législation en matière d'assurance-chômage, en particulier, parce que les personnes en chômage pour raison de maladie n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage. Il est vrai que nous avons amélioré la loi il y a quelques années sous un certain rapport. Nous prévoyons maintenant que lorsqu'une personne chôme faute d'emploi disponible, si elle jouit d'une bonne santé à ce moment-là, elle aura droit tout d'abord à des prestations d'assurance-chômage; si elle tombe malade plus tard, elle pourra continuer à toucher des prestations. Mais, lorsqu'il s'agit de personnes qui ne peuvent se rendre au travail pour cause de maladie, aucun programme général ne s'applique visant à maintenir un revenu. Ce qui est une brèche très sérieuse dans notre législation de sécurité sociale.

Les deux autres questions que renferme ma résolution s'appliquent aux veuves qui ont des enfants à charge et aux survivants en général. Je me réjouis de ce que nous étudierons demain la modification proposée à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, reconnu comme la constitution du Canada. En vertu de ladite constitution, nous espérons pouvoir présenter la version révisée du régime de pension du Canada qui comprendra, sauf erreur, certaines dispositions touchant les veuves d'un certain âge et les veuves qui ont des enfants à charge. C'est une bonne formule. Nous sommes heureux de savoir que nous nous dirigeons en ce sens. Mais même après avoir donné force de loi aux propositions qu'on nous a présentées dans certains documents déposés sur le Bureau, je dis que nous aurons encore beaucoup à faire.

Puis, il y a toute la question de l'âge auquel on versera les pensions. A l'heure actuelle, on ne peut obtenir la pension sans avoir à justifier de ses ressources qu'à l'âge de 70 ans. En vertu du nouveau régime de pension du Canada, on pourra toucher une pension à 65 ans, mais pour un grand nombre de personnes, notamment pour les femmes et pour plusieurs hommes aussi, il reste que parfois, on a besoin de cette pension à 60 ans. A mon avis, il faudra considérer ainsi l'ensemble de cette question. C'est un des domaines qu'on devrait étudier attentivement. C'est un des fossés qu'il faut combler.

Il faut reviser notre loi d'assurance-chômage. On nous a donné l'assurance qu'on envisageait de le faire mais, comme pour